



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/EF/3350

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Deuxième Commission

Table ronde et 22<sup>e</sup> séance  
matin & après-midi

### **DEUXIÈME COMMISSION: L'ACCÈS DES PALESTINIENS ET DES SYRIENS AUX RESSOURCES NATURELLES DE LEURS TERRITOIRES OCCUPÉS DOIT LEUR ÊTRE GARANTI, INSISTENT LES DÉLÉGATIONS**

#### **La délégation d'Israël estime qu'en débattant de cette question, la Commission outrepassé son mandat et se montre partiale**

La situation économique et humanitaire du peuple palestinien dans le territoire occupé est dramatique, a déclaré M. Nadim Khouri, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en présentant devant la Commission économique et financière (Deuxième Commission), cet après-midi, la note du Secrétaire général sur les « répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé ».

Entre le 30 mars 2011 et le 29 mars 2012, on a dénombré 122 tués parmi les Palestiniens, dont 12 enfants, indique le Secrétaire général dans sa note. En outre, les autorités israéliennes ont, en 2011, démolit 42% de constructions appartenant à des Palestiniens de plus qu'en 2010, entraînant le déplacement de 1 100 Palestiniens, tandis que 140 autres ont été déplacés à la suite d'actes de violence commis par des colons israéliens. Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'environ 519.000 colons israéliens vivent dans 144 colonies de peuplement illégales et une centaine d'implantations sauvages réparties dans le territoire palestinien occupé, et que les activités de peuplement se sont accrues en 2011 par rapport à l'année précédente, la continuité du territoire palestinien étant ainsi menacée.

En outre, Israël a poursuivi la construction du mur de séparation de 708 kilomètres ce qui a pour effet d'isoler les communautés et de limiter davantage le commerce et la liberté de circulation. Comme le montrent les rapports successifs des Nations Unies, la construction du mur et la poursuite de la création des colonies ont provoqué un fort taux de chômage chez les Palestiniens, un niveau élevé de pauvreté, l'insécurité alimentaire, et la persistance de la crise économique, malgré les réformes. Dans la bande de Gaza, le blocus israélien imposé en juin 2007 a encore aggravé la situation, et près de la moitié de la population se trouve en situation d'insécurité alimentaire, indique la note du Secrétaire général. Le représentant de la Malaisie, qui a récemment réalisé une mission pour l'ONU à Gaza, a confirmé les graves conséquences de ce blocus.

Privé des ressources naturelles de son territoire par l'occupant, le peuple palestinien du territoire palestinien occupé, ainsi que la population arabe du Golan syrien occupé vivent dans la plus grande des précarités, ont dénoncé l'observateur de la Palestine, ainsi que de nombreuses autres délégations, tous leurs droits étant bafoués par Israël. Une vingtaine de délégations ont tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences de la confiscation des terres et de l'eau, qui prive les populations vivant sous occupation de la satisfaction de leurs besoins alimentaires de base et bloque tout progrès économique dans les zones sous occupation. Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré pour sa part que les forces israéliennes font passer des bulldozers sur le territoire du Golan syrien occupé pour y couper les arbres et y mener des activités d'observation. De plus, Israël pollue les terres et les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, a dénoncé le représentant du Soudan, s'exprimant au nom du Groupe arabe. Israël utilise des terres palestiniennes pour y enfouir ses déchets dangereux, portant ainsi gravement atteinte à l'environnement et à la santé, et violant une fois de plus les conventions internationales, a dénoncé le représentant du Koweït.

L'observateur de la Palestine a dénoncé l'impuissance de la communauté internationale face à la puissance occupante, qui continue de violer le droit international ainsi que les résolutions des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité. Presque toutes les délégations qui se sont exprimées cet après-midi se sont prononcées en faveur de la solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Elles ont soutenu la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Plusieurs représentants ont également lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse pression sur Israël pour que son gouvernement respecte le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.

La représentante d'Israël a estimé que l'exposé entendu aujourd'hui était « partial et unilatéral » et « transformait la cause de l'autodétermination palestinienne en une entreprise de dénigrement de l'État d'Israël », en s'appuyant sur une version biaisée de la réalité de terrain. Elle a déclaré qu'Israël continuait de garantir l'aide humanitaire et les soins aux habitants de Gaza, alors que les roquettes tirées par le « régime terroriste » du Hamas continuent de frapper les villes israéliennes.

Au cours de la matinée, les délégations avaient tenu une table ronde sur le thème « Suivi de la Conférence Rio+20: actions et considérations au niveau régional ». Au cours du débat interactif, les Secrétaires exécutifs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont chacun dressé un panorama de leur région par rapport au développement durable et aux stratégies en cours pour la mise en place des mesures adoptées à la Conférence sur le développement Rio+20, tenue en juin 2012. Tous ont mentionné les problèmes de faim, de malnutrition, de pauvreté, d'emploi, d'accès à l'eau et aux soins auxquels font encore face presque tous les pays et ont mis en avant la nécessité d'adopter des approches intégrées pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et définir les objectifs du développement pour la période post-2015.

La Deuxième Commission poursuivra ses travaux demain, mercredi 7 novembre, à partir de 10 heures, et tiendra une table ronde sur le thème « L'entrepreneuriat au service du développement ». L'après-midi, la Commission commencera son débat sur le développement durable.

## ***DIALOGUE AVEC LES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES COMMISSIONS RÉGIONALES SUR LE THÈME « SUIVI DE LA CONFÉRENCE RIO+20: ACTIONS ET CONSIDÉRATION AU NIVEAU RÉGIONAL***

### **Déclarations d'ouverture**

M. GEORGE TALBOT (Guyana), Président de la Deuxième Commission, a présenté le dialogue comme une occasion importante de partager les expériences et les vues des Secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU sur diverses questions de développement. Le thème du dialogue d'aujourd'hui porte sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 », a-t-il indiqué. Le Document final de cette Conférence reconnaît le rôle des commissions régionales, notamment dans la promotion d'une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, a dit M. Talbot. Ce texte reconnaît aussi la nécessité d'établir un lien entre les différents processus de développement mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux, et encourage le renforcement des commissions régionales des Nations Unies, a-t-il ajouté. Le Président de la Deuxième Commission a espéré que ce dialogue apporterait une contribution utile aux travaux de la Commission, lui permettant de mieux comprendre la réalité sur le terrain. Les questions qui seront abordées, relatives au développement durable, porteront en particulier sur la réduction du risque de catastrophe, sur l'habitat et l'urbanisation, et sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Mme NOELEEN HEYZER, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), modératrice du dialogue, a estimé que cette discussion était une occasion pour les commissions régionales de s'inspirer des conseils et des suggestions faites par les décideurs au niveau mondial. La Conférence Rio+20 a rappelé l'importance de la dimension régionale du développement durable, a-t-elle souligné. Elle a expliqué que les commissions régionales avaient pour mandat d'appuyer les efforts des pays en vue de les aider à parvenir à une économie verte. Elle a estimé que le rôle des commissions régionales serait aussi essentiel dans les débats sur le remplacement de la Commission du développement durable, ainsi que sur les objectifs du développement durable. La reconnaissance du rôle des commissions régionales aura aussi une importance particulière lors de l'examen quadriennal que mène la Deuxième Commission.

## Exposés

Mme ALICIA BÁRCENA, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a dressé un panorama de l'Amérique latine et des Caraïbes qui sont confrontées à des réalités et des vulnérabilités différentes, mais pour lesquelles la CEPALC a une approche commune. La région fait preuve de prudence au niveau macroéconomique par rapport au contexte de crise économique mondiale, a-t-elle précisé. Elle souhaite préserver les grands progrès enregistrés dans le domaine social et ne manque pas d'atouts: une population jeune et compétente, la stabilité macro-économique et politique, des régimes démocratiques, des taux de pauvreté relativement faibles et aussi des ressources naturelles. La région dispose d'un tiers des ressources en eau douce du monde et des plus grandes réserves de lithium, entre autres, a indiqué Mme Bárcena. Mais l'Amérique latine et les Caraïbes ont aussi des faiblesses, a fait observer la Secrétaire exécutive de la CEPALC, mentionnant l'insuffisance de progrès et d'innovations technologiques ainsi que les problèmes d'investissement qui se posent à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

Ceci dit, cette région se trouve dans une situation gérable au niveau macroéconomique, avec une croissance d'un peu plus de 3% cette année en moyenne, ce qui lui laisse une certaine marge de manœuvre, a tempéré la Secrétaire exécutive de la CEPALC. S'agissant du revenu, 85% des pays de la région de la CEPALC sont majoritairement classés dans les pays à revenu intermédiaire, a indiqué Mme Bárcena, en regrettant que l'aide publique au développement (APD) soit en baisse alors que de grands fossés restent à combler en termes de pauvreté et d'inégalités. Même si des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté, beaucoup moins a été fait en terme de lutte contre les inégalités, a-t-elle relevé. Parmi les faiblesses de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Secrétaire exécutive de la CEPALC a également mentionné la baisse de la productivité, l'accès insuffisant à l'éducation, la discrimination envers les femmes, la malnutrition, la faiblesse du niveau de protection sociale envers les couches de population les plus pauvres. Il y a également des problèmes environnementaux à régler, notamment en termes de déforestation et d'émission de gaz à effet de serre.

La CEPALC pense qu'il faut passer des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux autres objectifs de développement en ayant une convergence graduelle, une vision à long terme et une approche écosystémique intégrée, ce qui nécessite une réforme de l'architecture du développement aux Nations Unies. Après la Conférence Rio+20, la Colombie a offert d'être le siège des consultations qui doivent avoir lieu en février 2013, pour examiner les critères de suivi de Rio+20 et la convergence des questions relatives à la promotion du développement, a conclu Mme Bárcena.

M. SVEN ALKALAJ, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), a déclaré que le Document final de la Conférence Rio+20 a reconnu l'importance de la dimension régionale du développement durable et encouragé les organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle actif dans la promotion de ce développement, y compris en harmonisant les politiques et programmes de développement. La Commission économique pour l'Europe a en charge 56 pays d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie centrale, a-t-il précisé, et elle soutient l'intégration et la coopération régionale de deux façons: d'une part par le travail normatif avec les instruments légaux, les statistiques, la coopération économique, le commerce, l'énergie durable, le logement, la gestion des terres, la population, et, d'autre part, par le travail opérationnel qu'elle accomplit. Ce dernier passe par l'assistance aux programmes conçus et mis en œuvre dans les économies en transition, a indiqué le Secrétaire exécutif de la CEE-ONU.

Le travail normatif de la Commission bénéficie aux peuples en améliorant leur accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, au logement, à la technologie et à l'innovation en promouvant la gestion durable des ressources naturelles, le développement urbain et le transport durables, etc. Après avoir détaillé les progrès réalisés grâce à ces plans d'action, M. Alkalaj a également indiqué que les facteurs essentiels à l'efficacité de ces programmes résident dans les synergies entre les dimensions analytiques, normatives et opérationnelles qui leur sont appliquées, et les interactions entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, y compris la coopération et les partenariats entre tous les acteurs de la région couverte par la commission régionale.

Mme NOELEEN HEYZER, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a estimé que les gouvernements pouvaient, par le biais de politiques publiques pertinentes, favoriser la croissance économique, éliminer la pauvreté, créer des emplois décents et accélérer le progrès social d'une façon qui respecte les ressources et l'environnement. Elle a indiqué que la région Asie-Pacifique abritait 3,9 milliards de personnes, soit 56% de la population mondiale, dont 46% vivant en zone urbaine. Cette région représente environ 36% du produit national brut (PNB) mondial et 34% des exportations mondiales. En 2011, la région Asie-Pacifique avait le plus haut niveau de croissance régionale au monde -environ 5,6%- et satisfaisait presque 40% de la demande énergétique mondiale, a indiqué la Secrétaire exécutive. D'un autre côté, Mme Heyzer a

relevé que cette région avait subi 80% des dommages causés par les catastrophes naturelles en 2011. Mentionnant les problèmes qui persistent en Asie-Pacifique, elle a parlé de la pauvreté, de la faim, des inégalités croissantes, de l'accès à l'eau, de l'énergie, de la santé et de la précarité des emplois. Elle a expliqué que la région était aussi atteinte par des problèmes provoqués par d'autres régions du monde, comme les crises financières, la volatilité des prix des matières premières et les changements climatiques.

La majorité de la population asiatique vit en zone rurale et souffre du chômage, a poursuivi la Secrétaire exécutive. Elle a ajouté que la plupart des pays de la région Asie-Pacifique n'avaient qu'un accès limité aux systèmes de protection sociale. Afin de poursuivre l'objectif de développement durable, elle a souligné la nécessité de rééquilibrer ses trois piliers. La région Asie-Pacifique a déjà progressé dans ce sens, a-t-elle assuré, soulignant que le Document final de la Conférence Rio+20 encourage les pays et autres acteurs mondiaux à trouver de nouvelles solutions au plan régional. Il est ainsi nécessaire d'élargir la coopération Sud-Sud et interrégionale. Au niveau intergouvernemental, la CESAP mène des processus de consultation régionale avec les États Membres sur le programme de développement post-2015, a indiqué Mme Heyzer. La CESAP a également entrepris de réorienter ses publications phares et de renforcer la coordination régionale du système des Nations Unies par le biais du Mécanisme de coordination régionale, a poursuivi Mme Heyzer. La CESAP œuvre en faveur de la croissance verte, de l'énergie, des transports, d'une bonne urbanisation, de la protection des océans et du soutien aux pays les moins avancés (PMA), a souligné la Secrétaire exécutive. Elle a mentionné par exemple le projet d'« Autoroute asiatique de l'énergie » (« Asian Energy Highway ») et les recherches menées pour développer des systèmes d'approvisionnement en eau résistant aux catastrophes naturelles.

M. ABDALLA HAMDOK, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a indiqué que cette commission régionale s'était assurée de la bonne participation des pays d'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio+20, et que la CEA avait veillé à ce que leurs priorités soient bien reflétées dans les documents finaux de la Conférence. Il a indiqué que la Réunion d'application régionale (Africa-RIM), qui se tiendra du 19 au 21 novembre à Addis-Abeba, se concentrera sur le suivi de Rio+20. Cette réunion rassemblera de nombreux acteurs intervenant dans le domaine du développement durable, notamment les représentants des grands groupes de la société civile, ainsi que des représentants d'organisations régionales et sous-régionales. Pour l'Afrique, nous souhaiterions voir converger les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement durable, a indiqué M. Hamdok. Ces deux processus devraient se rejoindre et s'unir, a-t-il espéré.

M. Hamdok a expliqué qu'il fallait que la Commission économique pour l'Afrique consacre une attention particulière à l'économie verte inclusive et équitable. Il a assuré que la CEA allait aider les pays de la région à développer les capacités d'y parvenir, en coopération avec les partenaires régionaux. À cet effet, la CEA va lancer, avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, un processus de consultations régionales sur la question du financement, a-t-il indiqué. En ce qui concerne le transfert de technologies, il a expliqué la nécessité pour la région d'évaluer les lacunes actuelles et de renforcer le cadre stratégique de développement des capacités. Il a salué, à cet égard, le programme de renforcement des capacités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Sur les questions transversales, M. Hamdok a expliqué qu'une réunion, tenue en septembre dernier à l'ONU, avait recommandé d'intégrer les recommandations de Rio+20 dans les plans du Mécanisme de coordination régionale. La session africaine du Mécanisme aura lieu les 14 et 15 novembre prochains, a-t-il ajouté.

M. NADIM KHOURI, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a déclaré que les priorités des pays de cette région ont été communiquées à la Conférence Rio+20. Ceci a été fait en concertation avec le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE). La CESAO se concentre sur les trois priorités de la région d'Asie occidentale que sont l'intégration régionale, la croissance équitable et durable, et la bonne gouvernance. Dans tous ces domaines, la CESAO travaille sur des questions liées aux décisions qui doivent être prises après la Conférence Rio+20, a précisé M. Khouri. Ces questions ont trait à l'équité, à l'inclusion et à l'emploi, au renforcement de la gestion des terres, à la sécurité alimentaire, à la gestion durable des ressources, à l'eau et à l'énergie, notamment. Concernant le suivi de la Conférence Rio+20, la CESAO a un mandat renforcé pour le suivi et le soutien aux initiatives concernant la promotion du développement durable et va avoir une réunion en décembre 2012 avec les partenaires de la région, puis, en avril 2013, avec le CAMRE à Beyrouth pour l'application des mesures issues du Document final de Rio+20, a précisé le Secrétaire exécutif de la commission régionale. Il a également indiqué qu'en matière d'alimentation la région dépend trop des importations de denrées alimentaires et manque d'eau.

## Dialogue avec les Commissions régionales

Le dialogue qui a suivi les exposés des Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de l'ONU a permis de mettre en évidence le rôle important que doivent jouer ces organes dans le suivi des recommandations de la Conférence Rio+20. La coordination qui doit avoir lieu entre les commissions régionales des Nations unies a plusieurs fois été évoquée au cours du dialogue.

La représentante du Liban, parmi d'autres, a réaffirmé l'importance de la dimension régionale dans le suivi de la Conférence Rio+20. À l'instar de la représentante du Belize, le représentant du Mexique a estimé que les commissions économiques régionales devaient jouer un rôle important dans la définition du cadre des objectifs de développement durable. Il a relevé que l'intégration des trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable restait encore difficile. Il s'est aussi prononcé en faveur de la convergence des OMD avec les objectifs de développement durable. Il a voulu savoir ce que faisaient les commissions pour appuyer les efforts déployés en vue de parvenir à une économie verte. « Quelle est la place du Mécanisme d'intégration régionale dans ce processus? », a-t-il aussi demandé. Comme l'a fait le représentant du Sri Lanka, il a relevé que les priorités régionales devaient être mieux reflétées dans les travaux des commissions économiques régionales de l'ONU.

Réagissant aux commentaires de la délégation du Mexique, la Secrétaire exécutive de la CEPALC a estimé que certaines questions nécessitent une coordination régionale, et elle a, à cet égard, cité la question de l'accès à l'eau et celle des brevets et de la propriété intellectuelle, qui touche les transferts de technologie. C'est pour cela que la CEPALC a créé un organe subsidiaire chargé de la science et de la technologie, a-t-elle indiqué. En Amérique latine, nous avons besoin d'une conférence permanente du développement durable qui interagirait en permanence avec le Conseil économique et social (ECOSOC), a-t-elle lancé, avant d'annoncer la confection d'un rapport par les cinq commissions économiques régionales sur le développement durable. Les relations entre les régions couvertes par ces commissions doivent changer, a-t-elle aussi estimé.

Le Secrétaire exécutif de la CEA s'est exprimé sur la nécessité de promouvoir la coopération entre les différentes commissions régionales, après la question posée par le représentant du Mali sur leurs mécanismes de concertation et sur la manière dont elles partagent les bonnes pratiques. M. Hamdok a souligné à cet égard l'importance des réunions communes entre les commissions économiques régionales. Il faut permettre au « Sud global » de travailler de manière plus structurée, a-t-il ajouté. Quant au Secrétaire exécutif de la CEE-ONU, il a jugé « très complète » l'approche adoptée par les commissions régionales et assuré qu'elles coopéraient entre elles.

Concernant l'Amérique latine, le représentant de la République islamique d'Iran s'est interrogé sur la déforestation dans cette région. La Secrétaire exécutive de la CEPALC a répondu que les différentes agences de la région avaient mené une évaluation du contrôle de la déforestation. Le Brésil a un programme très important en Amazonie, « Bolsa Floresta », qui lui a permis de réduire de façon conséquente la déforestation. En ce qui concerne l'Équateur, il a mis en place un programme de protection des forêts tropicales, a indiqué Mme Bárcena. Elle a aussi donné pour exemple la Colombie, qui a intégré les populations autochtones dans les efforts de lutte contre la déforestation.

Affirmant que les « enfants de parents riches » représentaient 84% des enfants scolarisés en Amérique latine, le représentant du Suriname a demandé des précisions sur les actions menées par la CEPALC dans le domaine social. « Ce n'est pas en agissant seulement dans le domaine social qu'on va résoudre les problèmes sociaux », lui a répondu Mme Bárcena, avant d'évoquer les programmes de transfert de fonds publics aux populations défavorisées initiés par certains gouvernements. Il a, à cet égard, parlé du programme « Bolsa Família », créé par le Gouvernement du Brésil. Si tous les pays consacraient 5% de leur PIB à l'éducation, on serait en mesure de combler le fossé social, a-t-elle assuré.

Plusieurs questions ont porté sur la situation de l'Afrique. Répondant à la délégation iranienne sur le lien existant entre l'élimination de la pauvreté et l'économie verte en Afrique, le Secrétaire exécutif de la CEA a assuré que les pays de ce continent voulaient travailler sur les questions relatives à l'économie verte, afin d'emprunter cette voie d'une manière qui soit sensée et équitable pour eux et leurs populations. La croissance qui en résultera devra créer des emplois, a-t-il souhaité. Il a aussi reconnu l'importance d'utiliser et de développer les technologies en Afrique. Il a ensuite répondu à la délégation du Nigéria, qui voulait avoir des éclaircissements sur le processus envisagé pour l'Afrique en ce qui concerne la période post-OMD. À cet égard, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a énuméré les réunions et ateliers régionaux organisés sur cette question. Nous organiserons aussi une consultation à l'échelle du continent, a-t-il ajouté.

S'agissant de l'Asie occidentale, le Secrétaire exécutif de la CESAO a expliqué que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale faisait la différence entre les mesures d'urgence et celles qui ne le sont pas. Il a donné comme exemple d'urgence le cas du Yémen, où 50% de la population souffre de malnutrition. Nous établissons les priorités avec les pays de la Ligue des États arabes, a-t-il aussi indiqué.

C'est en Asie-Pacifique que la population a les plus lourdes dépenses en matière de santé, a indiqué pour sa part la Secrétaire exécutive de la CESAP, qui a recommandé de se concentrer sur l'amélioration de la protection sociale. Sur le plan environnemental, Mme Heyzer a plaidé en faveur d'une utilisation plus efficace des ressources naturelles, tout en indiquant que la région couverte par sa commission est aussi la plus peuplée au monde et celle comptant le plus grand nombre de sans emplois.

Enfin, répondant à une question de la représentante de la France sur les indicateurs du PIB+ (l'indice de richesse global), la Secrétaire exécutive de la CEPALC, Mme Bárcena, a assuré que la CEPALC travaillait sur cette question. Nous coordonnons toutes les agences statistiques de la région, a-t-elle indiqué, ajoutant que des pays comme le Mexique ont déjà incorporé ce PIB vert dans leurs statistiques. Il faut que la Commission de statistique des Nations Unies convoque les commissions régionales et adopte certains critères qui pourraient être utilisés par les commissions, a-t-elle suggéré.

### ***SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES***

#### **Note du Secrétaire général sur les « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (A/67/91)**

Le Secrétaire général note que l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et le recours à des politiques et mesures contraires à diverses dispositions du droit international humanitaire nuisent à la situation économique et sociale de la population palestinienne du territoire occupé. Pendant la période à l'examen, 122 Palestiniens, dont 12 enfants, ont été tués, et 2 077, dont 362 enfants, blessés. En février 2012, 4 411 Palestiniens étaient toujours détenus dans des prisons israéliennes, des violations de leurs droits ayant été signalées. Les autorités israéliennes ont démolit en 2011 plus de 620 constructions appartenant à des Palestiniens, soit 42% de plus qu'en 2010. Mille cent Palestiniens ont été déplacés du fait de la démolition de leur habitation et 140 à la suite d'actes de violence commis par des colons.

Environ 519 000 colons israéliens vivent dans 144 colonies de peuplement illégales et une centaine d'implantations sauvages réparties dans le territoire palestinien occupé. Les activités de peuplement se sont accrues en 2011 par rapport à l'année précédente, la continuité du territoire palestinien étant ainsi menacée. La violence des colons a également continué à s'intensifier, ainsi que l'appropriation de biens palestiniens.

En outre, Israël a poursuivi la construction du mur de 708 kilomètres de long, dont environ 85% du tracé se trouvent à l'intérieur de la Cisjordanie. Ce mur a pour effet d'isoler des collectivités et des ressources naturelles tout en séparant Jérusalem-Est du reste du territoire palestinien occupé. Dans la bande de Gaza, la population civile continue de pâtir collectivement du blocus israélien imposé depuis la prise du pouvoir par le Hamas en juin 2007. Par ailleurs, le nombre de barrages israéliens restreignant la circulation des Palestiniens à l'intérieur de la Cisjordanie a augmenté en 2011.

Le Secrétaire général relève qu'Israël a persisté à exploiter et à mettre en péril les ressources naturelles du territoire occupé. Les Palestiniens et Syriens vivant sous occupation demeurent en outre victimes de discrimination en ce qui concerne les quantités d'eau qui leur sont allouées. La croissance économique continue donc à ne pas être viable dans le territoire palestinien occupé. Le chômage se maintient à un niveau élevé et la pauvreté et l'insécurité alimentaire demeurent très préoccupantes, notamment à Gaza.

Il note encore qu'Israël a poursuivi l'expansion de ses colonies de peuplement dans le Golan syrien occupé, alors même que la population arabe syrienne continuait de pâtir de la discrimination et de restrictions en matière de circulation, y compris l'expropriation de ressources destinées à l'usage exclusif de colons israéliens.

Bien que quelques mesures encourageantes aient été prises pour soutenir l'économie dans le territoire palestinien occupé, le Secrétaire général conclut que l'occupation continue d'avoir de graves conséquences socioéconomiques pour la population palestinienne. Il avertit que les violations commises par Israël à l'encontre des Palestiniens et des Syriens vivant dans le Golan syrien occupé et

les graves conséquences sociales et économiques qui en découlent desservent la paix et ne favorisent pas la confiance. L'occupation n'est durable ni politiquement, ni économiquement, ni moralement et elle doit prendre fin dans le cadre d'une solution négociée et d'un accord de paix mettant un terme au conflit et réglant toutes les questions relatives au statut final. Le Secrétaire général recommande à la communauté internationale de poursuivre ses efforts en ce sens et d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, dans le respect du droit international et des résolutions de l'ONU sur la question.

### **Dialogue interactif**

Le représentant de la Tunisie, après la présentation de la note du Secrétaire général, a remercié les organes des Nations Unies qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport. Ce document met en exergue la gravité des répercussions économique et sociale qu'a l'occupation israélienne sur les territoires arabes occupés, a-t-il noté. Relevant les propositions pratiques qui ont été faites pour assurer la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles, il a demandé comment y arriver.

M. NADIM KHOURI, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a présenté la note du Secrétaire général, a rappelé les activités entreprises pour poursuivre l'objectif de développement durable dans toutes les régions et notamment pour garantir le contrôle des ressources naturelles par les peuples. Il nous faut nous assurer que le peuple palestinien ait ce genre de contrôle sur les ressources naturelles de son territoire occupé et mener des programmes à cet effet, a-t-il dit.

### **Débat général**

M. RABII ALHANTOULI, observateur de la Palestine, a relevé que le rapport présenté aujourd'hui dresse un tableau qui reflète la dure réalité et l'injustice frappant depuis 45 ans le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Pendant tout ce temps, la communauté internationale est restée impuissante face à la puissance occupante qui se considère au-dessus des lois et continue de violer le droit international ainsi que les résolutions des Nations Unies, a-t-il déclaré, énumérant les assassinats de civils palestiniens, les arrestations arbitraires, la confiscation des terres, la destruction des propriétés immobilières, y compris des terres agricoles et des puits, la démolition des maisons et l'imposition de restrictions sévères à la liberté de mouvement des personnes et des biens. Tout cela sape l'économie palestinienne, a-t-il expliqué. Le représentant a également dénoncé la construction de colonies israéliennes, l'édification du mur et l'agression militaire persistante contre le peuple palestinien, tous ces éléments ayant une incidence sur la composition démographique du territoire palestinien occupé. Cela prive aussi le peuple palestinien de son droit d'accès et d'utilisation de ses ressources naturelles comme l'eau, la terre et l'énergie, sans compter l'impact sur l'environnement, a-t-il ajouté.

L'observateur a relevé que les rapports pertinents du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) confirment que la construction des colonies israéliennes se poursuit et que le nombre d'attaques menées par les colons israéliens sur le peuple palestinien a doublé. Il a témoigné des attaques israéliennes récentes contre les agriculteurs palestiniens, alors que c'est la saison de récolte des olives. La culture des olives et l'industrie de l'huile d'olive constituent environ 14% du revenu national brut dans le territoire palestinien occupé et permet à 100 000 familles de vivre, a-t-il indiqué. Selon les derniers rapports sur la question, les forces d'occupation israélienne auraient détruit plus de 8 000 oliviers depuis le début de l'année, a-t-il avancé. M. AlHantouli a expliqué que le secteur agricole représente la pierre angulaire d'une économie durable pour le peuple palestinien, mais qu'il est empêché actuellement de jouer son rôle stratégique à cause des confiscations de terres et de l'obstruction de l'accès à l'eau. Il a cité, à cet égard, le dernier rapport publié par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) selon lequel l'économie palestinienne est aussi privée d'un accès à 40% de la Cisjordanie et à 82% des réserves d'eau souterraine du territoire palestinien occupé.

M. AlHantouli a également dénoncé le blocus imposé à la bande de Gaza par Israël, qui empêche les importations et les exportations dans cette région. Il a indiqué qu'Israël empêche aussi l'accès des agriculteurs palestiniens à plus de 35% des terres de cette zone et l'exploitation de plus de 85% des eaux territoriales de Gaza par les pêcheurs palestiniens. Dans la bande de Gaza, 44% de la population souffre de l'insécurité alimentaire, a-t-il ajouté. Il a également parlé du problème de l'approvisionnement en eau dans cette zone. M. AlHantouli a appelé les États Membres à assumer leur responsabilité et à obliger Israël à appliquer les dispositions du droit international, des conventions internationales et des résolutions pertinentes de l'ONU, afin de garantir les droits du peuple palestinien et les droits du peuple arabe dans le Golan syrien occupé à exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Le système international perdra sa crédibilité s'il continue à laisser Israël poursuivre ses politiques et pratiques illégales sans lui demander des comptes, a-t-il estimé. Il a

remercié les pays qui ont pris des mesures sur les plans national et régional afin d'envoyer un message clair à la puissance occupante, et a cité à cet égard l'Afrique du Sud qui marque d'un signe distinctif les produits fabriqués dans les colonies israéliennes illicites dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

M. HASSAN HAMID HASSAN (Soudan), s'exprimant au nom du Groupe arabe, a rappelé que le rapport soumis à la Commission mettait en exergue la souffrance du peuple palestinien et du peuple syrien du Golan occupé en raison des violations des droits de l'homme commises par Israël, ceci malgré toutes les résolutions des Nations Unies. La persistance de l'occupation israélienne et la construction de colonies illégales sont l'une des raisons de la pauvreté et de l'aggravation de la crise humanitaire au Moyen-Orient, car les peuples vivant sous occupation sont privés de leurs ressources naturelles et des accès aux marchés, a affirmé le représentant. Israël impose des restrictions sévères aux libertés de mouvement, d'où la détérioration des conditions de vie. Ces restrictions ont aussi empêché la reconstruction de Gaza, a-t-il précisé. De plus, Israël pollue les terres et les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, continue de confisquer les terres des Palestiniens de manière illégale, de détourner les ressources en eau et d'attaquer les lieux saints, a dénoncé le représentant. Le peuple palestinien est privé de ses droits fondamentaux prévus par les instruments internationaux à cause de la destruction de ses terres et de la privation de sa souveraineté sur ses ressources naturelles, ce qui empêche le développement durable en Palestine. Il faut par conséquent adopter des mesures afin que la puissance occupante respecte ses obligations, y compris celles découlant des résolutions des Nations Unies, a conclu le représentant.

M. HUSSEIN HANIFF (Malaisie) a salué le travail réalisé par ONU-Habitat dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est, dans la Zone C et dans la bande de Gaza, avant de qualifier les souffrances endurées par les Palestiniens de « plus longue tragédie mondiale des temps modernes ». Les chiffres présentés par M. Khouri montrent non seulement les graves répercussions économiques et sociales de l'occupation illégale d'Israël en Palestine, mais aussi le mépris évident d'Israël du droit de vie du peuple palestinien, a-t-il déclaré. M. Haniff a communiqué les informations recueillies à l'issue de la récente mission qu'il a effectuée pour l'ONU à Gaza, notamment les conséquences du blocus imposé par Israël depuis 2007, qui a aggravé la situation économique et humanitaire des populations de la zone. Bien que l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil de sécurité aient adopté plus de 200 résolutions sur la question palestinienne, aucun résultat tangible ne conduit vers la fin de l'occupation illégale, a regretté le représentant. La Malaisie demande qu'Israël, puissance occupante, cesse l'exploitation et la mise en danger des ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et au Golan syrien occupé. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, continuent à lutter pour trouver une solution amiable à cette question, a relevé M. Haniff, qui a prié le système de développement des Nations Unies de renforcer ses programmes et son aide aux Palestiniens et les pays donateurs de leur fournir les ressources nécessaires à leur bien-être et leur survie. Enfin, la Malaisie continue à soutenir la demande de la Palestine d'obtenir un siège de membre permanent des Nations Unies et considère que la résolution du conflit devrait passer par la solution à deux États et prendre en compte la sécurité des deux parties.

Mme HIND ABDULAZIZ ALOWAIS (Émirats arabes unis) a dénoncé les pratiques israéliennes affectant le peuple palestinien, telles que le blocus imposé à la bande de Gaza et la construction du mur de séparation. Les raids aériens sur Gaza ont entraîné un grand nombre de morts et de blessés, a-t-elle déploré. Le chômage a augmenté dans cette zone, surtout parmi les jeunes, a-t-elle relevé, signalant aussi le grand nombre de Palestiniens qui souffrent de malnutrition. Elle a demandé que la puissance occupante mette un terme aux constructions illégales de colonies dans le territoire palestinien occupé ainsi qu'à l'édification du mur. Elle a déploré qu'Israël continue de s'approprier les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, notamment les ressources en eau. En outre, a-t-elle ajouté, Israël tente de modifier la composition démographique du territoire palestinien occupé. Rappelant que l'annexion du Golan a été considérée nulle et non avenue en droit international, elle a regretté que les colons israéliens continuent d'y annexer des terrains et de s'y approprier des ressources naturelles.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur solidarité avec le peuple palestinien, et soutiennent le droit de ce peuple à la souveraineté sur ses ressources naturelles et à la création d'un État indépendant et souverain. Le représentant a aussi demandé que la Syrie récupère le Golan syrien occupé. Elle faut aussi lever le blocus de Gaza et arrêter la construction du mur, a-t-il lancé. Les Émirats arabes unis continuent à apporter leur aide au peuple palestinien, a-t-elle assuré. Elle a enfin lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse pression sur Israël pour qu'il respecte le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.



Mme Al BSAIDI (Oman) a salué les efforts des Nations Unies pour la paix, la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales du peuple palestinien. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent être appliquées pour mettre fin au gel des négociations entre les parties au Moyen-Orient et pour que le peuple palestinien récupère son droit à l'autodétermination dans les frontières qui prévalaient en 1967, a-t-elle déclaré. L'occupation israélienne des territoires palestiniens, du Golan syrien et d'autres territoires libanais déstabilise la paix internationale et ne doit pas être ignorée, a souligné la représentante, ajoutant qu'Israël empêche les Palestiniens de profiter de leurs ressources naturelles pour se nourrir et mener une vie plus digne. La représentante a affirmé que l'expansion des colonies israéliennes est le plus grand défi posé à la communauté internationale, dont le silence a encouragé Israël à continuer ses crimes. La délégation d'Oman réaffirme sa coopération avec les Nations Unies et espère que la communauté internationale assumera ses responsabilités pour trouver une solution durable à la question palestinienne, les Palestiniens devant jouir de leur souveraineté à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. AHMED SAREER (Maldives) a souligné la pertinence du rapport du Secrétaire général qui met en évidence que le Gouvernement israélien continue d'exploiter et mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé. Il a appelé à la fin de l'occupation, en estimant qu'Israël ne pouvait pas être exempté d'appliquer le droit international. Il a demandé qu'Israël soit tenu responsable de toutes les violences et discriminations perpétrées dans le territoire palestinien occupé. Il a exhorté la communauté internationale à pousser la puissance occupante à respecter le droit international, les traités internationaux et les résolutions pertinentes de l'ONU. Le représentant des Maldives a dit que le développement économique et social du territoire palestinien occupé ne pourra être assuré que lorsque la communauté internationale reconnaîtra l'État de Palestine. Seul l'avènement d'un État palestinien nous permettra de donner aux Palestiniens la chance de réaliser une harmonie sociale, une égalité juridique et de réaliser des opportunités économiques et le développement durable, a insisté M. Sareer.

M. RABEE JAWHARA (République arabe syrienne) a regretté qu'Israël et les colons israéliens continuent de violer le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, expliquant qu'ils épuisent et gaspillent les ressources naturelles du Golan syrien occupé et du territoire palestinien occupé. Les forces israéliennes occupantes font passer des bulldozers sur le territoire du Golan syrien occupé et coupent les arbres de ce territoire pour y mener des activités d'observation, a-t-il affirmé. Il a aussi dénoncé la construction de tours et turbines d'énergie éolienne dans la région par Israël. Il en résulte une confiscation des terres du Golan syrien occupé, a-t-il dit. Il a aussi déploré qu'Israël poursuive ses activités d'intimidation et de massacre de civils palestiniens et syriens, même au-delà de la ligne de démarcation.

La puissance occupante déverse des déchets toxiques sur les territoires occupés et incendie des villages du Golan syrien occupé, ce qui entraîne la destruction de cultures et prive les habitants de leur principale source de revenu, a aussi dénoncé le représentant syrien. Il a aussi regretté que les forces d'occupation déracinent les arbres et empêchent les habitants de la région de vendre leurs produits. Il a ainsi dénoncé les pratiques illégales, inhumaines et immorales d'Israël. Le représentant a rappelé les textes applicables à cette situation, notamment le Document final de Rio+20, qui appelle à respecter les droits des habitants du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé. Il a regretté que la puissance occupante ne rende pas des comptes à la communauté internationale, alors que les peuples occupés souffrent de la faim et de la misère.

M. FARIS AL OTAIBI (Arabie saoudite) a relevé que le peuple palestinien a un droit sur ses ressources naturelles, usurpé par Israël, et il a dénoncé les violations flagrantes commises par l'État d'Israël et la souffrance du peuple palestinien et du peuple syrien du Golan occupé. Comme le montrent les rapports des Nations Unies, la construction du mur et la poursuite de la création des colonies ont provoqué un fort taux de chômage, un niveau élevé de pauvreté, l'insécurité alimentaire, et la persistance de la crise économique malgré les réformes, a expliqué le représentant. L'Arabie saoudite place le règlement de la cause palestinienne en tête de ses priorités et réaffirme l'importance pour la communauté internationale de permettre au peuple palestinien de profiter de ses ressources naturelles et de voir ses souffrances allégées. La communauté internationale doit faire respecter le droit international par Israël, a conclu le représentant.

M. MOOTAZ AHMADEIN KHALIL (Égypte) a regretté les répercussions négatives de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé. Le rapport examiné souligne la persistance des souffrances des peuples vivant sous occupation, qui résultent des pratiques arbitraires et des violations du droit international par Israël, a-t-il noté. Il a expliqué que le blocus imposé à la bande de Gaza représente une punition collective pour le peuple palestinien qui souffre du manque d'importations et d'exportations. Le niveau de développement et le taux de croissance ne peuvent donc pas y être durables, a-t-il expliqué, s'inquiétant notamment du niveau de chômage et de l'insécurité alimentaire. En ce qui concerne les ressources naturelles, le représentant a remarqué que les politiques israéliennes violent le règlement de La Haye de 1947 qui prévoit une obligation pour la

puissance occupante de préserver les ressources naturelles du territoire occupé et le droit du peuple occupé de jouir de ces ressources. Israël poursuit la construction du mur de séparation en violation de la résolution pertinente de l'Assemblée générale, a-t-il aussi souligné. Le représentant égyptien a rappelé que l'objectif de développement durable, réaffirmé à la Conférence Rio+20, se fonde sur la préservation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Il a donc appelé à réaffirmer le droit au développement durable des peuples vivant sous occupation. Un peuple qui vit sous le joug de l'occupation ne doit pas être puni deux fois, a-t-il lancé.

M. ABDULAZIZ A. Y. ALOUMI (Koweït) a dénoncé les continuelles violations commises par Israël dans le territoire palestinien occupé et contre les droits du peuple palestinien, et leurs conséquences sur sa situation économique et sociale. Israël persiste à violer le droit humanitaire international, et persiste à démolir les maisons de Palestiniens désarmés, a-t-il insisté. La stratégie de provocation de l'État d'Israël, notamment la construction de colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, et sa continuelle violation des lois internationales, montre clairement qu'il n'a aucunement l'intention de coopérer avec la communauté internationale pour faire aboutir le processus de paix, a affirmé le représentant. Il a précisé que l'occupation prive les Palestiniens de leur droit à l'eau et qu'Israël utilise des terres palestiniennes pour y enfouir ses déchets dangereux, portant ainsi gravement atteinte à l'environnement et à la santé, et violant encore une fois les conventions internationales. Quant au blocus de la bande de Gaza et aux restrictions imposées aux libertés de mouvement des Palestiniens, le représentant les a qualifiés de « punition collective systématique contre une population civile désarmée ». Le Koweït appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts et à faire pression sur Israël afin d'obtenir le droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien et la création d'un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que la fin de l'occupation israélienne, y compris celle du Golan syrien et de territoires du Liban.

Mme DIANA ALI AL-HADID (Jordanie) a relevé que le processus de développement actuel a connu de nombreuses difficultés dans la région du Moyen-Orient et que ses blocages ont eu un impact négatif sur le niveau de vie des Palestiniens. La hausse du chômage, la baisse des revenus, l'insécurité alimentaire, l'inflation, le manque d'accès à la terre et l'absence d'infrastructures sont quelques unes des réalités que vit le peuple palestinien, a indiqué la représentante. La situation nécessite une stratégie efficace sur tous les plans pour développer et stabiliser l'économie du peuple palestinien.

M. ELYESLAKHAL (Tunisie) a réaffirmé son soutien à la juste cause du peuple palestinien jusqu'au rétablissement de tous ses droits légitimes et inaliénables, avec la création d'un État indépendant qui aurait pour capitale Jérusalem-Est. Il s'est aussi dit favorable à la restitution par Israël de tous les territoires occupés, y compris le Golan syrien occupé. Il a salué le rapport du Secrétaire général qui souligne que la fin de la colonisation et de l'occupation est la condition *sine qua non* pour le développement durable du territoire palestinien occupé. Le représentant a dénoncé la persistance d'actes de violence et la poursuite de la construction du mur de séparation, la spoliation des biens, et l'expropriation dont sont victimes les Palestiniens, estimant que cela constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région.

Il est de notre devoir d'examiner la question du défaut de souveraineté des Palestiniens et des Syriens sur leurs ressources naturelles, a-t-il lancé. Le fait que la communauté internationale ferme les yeux sur ces violations ne fait qu'inciter Israël à continuer ses pratiques, a-t-il prévenu. Soulignant que l'agriculture joue un rôle essentiel et central dans l'économie palestinienne, il a appelé à réparer les dommages causés à ce secteur par l'occupant. Il a également invité la communauté internationale à adopter des programmes de réparation des arbres arrachés par Israël et ses colons au bénéfice des victimes palestiniennes et syriennes. Il faut aussi que les États Membres adoptent des programmes de sensibilisation de leurs citoyens en leur proposant de ne pas acheter des produits fabriqués dans les colonies israéliennes, a-t-il ajouté.

M. YUSRA KHAN (Indonésie) a relevé que l'occupation étrangère constituait un gros obstacle au développement du peuple palestinien, privé de ses ressources naturelles, y compris la terre, l'eau et l'énergie. Les Palestiniens continuent à être privés de leur droit au développement en raison de la construction du mur, de l'insécurité alimentaire et des restrictions aux libertés de mouvement, a dit le représentant. L'Indonésie est favorable à la création d'un État palestinien souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à la solution à deux États, ce qui contribuerait à résoudre les autres problèmes au Moyen-Orient, a conclu M. Khan.

M. JASSER JIMÉNEZ (Nicaragua) a qualifié de « criminel » le blocus israélien contre le peuple palestinien de Gaza, car il l'empêche d'avoir accès aux besoins élémentaires que sont le droit de se loger, de se nourrir et d'avoir de l'eau potable. Le déni du droit à la mobilité et la destruction quotidienne des infrastructures empêchent aussi les Palestiniens de se préoccuper de développement, car leur première préoccupation est de survivre, a lancé le représentant. On ne peut parler de développement durable pour un peuple vivant sous occupation militaire, a-t-il insisté. Le Nicaragua

réaffirme la légitimité de la demande du peuple palestinien de jouir de l'exercice de son droit à l'autodétermination, et d'avoir un État souverain avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël doit reconnaître la Palestine et permettre le retour des réfugiés sur le territoire qui leur appartient historiquement, a déclaré le représentant. Il a condamné la violation du droit international et des résolutions des Nations Unies par Israël, qui a fait du « terrorisme d'État le lot quotidien dans les territoires occupés ». On ne peut accepter plus de destruction, et il faut dénoncer Israël tant que le peuple palestinien n'aura pas retrouvé ses droits inaliénables, a conclu le représentant du Nicaragua.

M. RAZZAQ KHLEEF MANSOOR AL SEEDI (Iraq) a déploré les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation imposées aux habitants de la bande de Gaza, où le chômage touche maintenant un Palestinien sur deux, et qui contribuent à aggraver la pauvreté du peuple palestinien. L'occupation israélienne et les pratiques innombrables d'Israël détruisent tous les aspects de la vie, a-t-il regretté, citant notamment les 523 barrages érigés en Cisjordanie. Il a expliqué que le peuple palestinien souffrait aussi de la crise financière et de la réduction de l'aide étrangère. Les recettes fiscales du peuple palestinien sont détournées par Israël, a-t-il ajouté. Il a souligné que le coût de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé est évalué à 9,6 milliards de dollars en 2011. En outre, a-t-il relevé, les exportations palestiniennes n'ont montré aucun signe de reprise l'an dernier, ce qui résulte notamment du blocus imposé à la bande de Gaza.

Au cours de la treizième Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, tenue en avril dernier à Doha, au Qatar, les États Membres ont attiré l'attention sur les problèmes économiques qu'entraîne l'occupation israélienne, a rappelé le représentant iraquien. Il a dénoncé la réduction du volume de ressources naturelles disponibles pour les peuples victimes de l'occupation israélienne. L'occupation a eu des effets destructeurs sur l'économie palestinienne, a-t-il conclu, soulignant aussi que les politiques appliquées par les forces d'occupation israéliennes sur le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé en 2012 avaient accru les difficultés sociales de ces peuples et miné les efforts de paix dans la région.

Mme HIND ALI AL KHATER (Qatar) a souligné les pratiques illégales menées par Israël, affirmant qu'elles portaient de la volonté d'empêcher la paix dans la région. Relevant les chiffres du rapport, la représentante a qualifié la construction des colonies de facteur aggravant pour la situation économique et la viabilité des ressources naturelles des Palestiniens, qui ont droit à une vie digne. Elle a également fait remarquer la réduction sans précédent de la qualité de vie des Palestiniens dans la bande de Gaza, en raison du blocus, des destructions de logements et de la privation dont sont victimes les Palestiniens concernant leurs ressources naturelles. La non-application des résolutions du Conseil de sécurité mine la confiance quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Il faut trouver une solution juste à la crise au Proche-Orient, a conclu la représentante.

M. DOCTOR MASHABANE (Afrique du Sud) a jugé très préoccupant les faits rapportés par le Secrétaire général dans son rapport. Ces informations expliquent pourquoi l'économie palestinienne est bien en-deçà de son potentiel, a-t-il noté. Il a relevé les restrictions à la liberté de circulation, la paralysie du secteur privé et la crise fiscale qui s'est installée dans le territoire palestinien occupé. Le chômage s'est propagé, a-t-il ajouté, notant aussi que le déficit commercial est avéré ainsi que la dépendance économique par rapport à Israël. Nous appuyons le peuple palestinien depuis longtemps, a-t-il indiqué, se félicitant du soutien de la communauté internationale à l'égard de ce peuple. Nous souhaitons que le mandat des agences qui fournissent une aide au peuple palestinien soit renforcé à hauteur des besoins, a-t-il dit. S'agissant de la Palestine, inspirés par notre histoire d'apartheid, nous soutenons le droit des Palestiniens à disposer d'eux même conformément à la Charte de l'ONU, afin qu'ils puissent être membres à part entière des Nations Unies comme c'est déjà le cas à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a aussi préconisé des échanges culturels et une aide internationale en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Afrique du Sud a été très active dans son soutien envers le peuple palestinien, a assuré le représentant, indiquant qu'en mai 2012 un décret du Gouvernement sud-africain a demandé aux commerçants d'éviter le mauvais étiquetage de produits indiquant qu'ils viennent de Palestine, alors qu'ils sont en réalité fabriqués par les colons israéliens du territoire palestinien occupé. Nous appelons tous les États Membres à contribuer à l'application des différents engagements de la communauté internationale en faveur de la cause palestinienne, a lancé le représentant.

M. FAÏÇAL SOUISSI (Maroc) a réaffirmé la solidarité du Maroc avec le peuple palestinien et le soutien de son pays à la souveraineté du peuple palestinien sur ses territoires, y compris Jérusalem-Est, et sur ses ressources naturelles. Le Maroc souligne l'importance capitale d'intégrer la question de la souveraineté du peuple palestinien sur ses ressources naturelles à l'ordre du jour de cette Deuxième Commission de manière permanente, a souligné le représentant.

Mme RONIT BEN-DOR (Israël) a regretté qu'année après année la Deuxième Commission débattre d'un « ordre du jour anti-israélien », minant ainsi la crédibilité de cette Commission en tant qu'organe impartial. Elle a estimé que l'exposé entendu aujourd'hui « partial et unilatéral transformait la cause de l'autodétermination palestinienne en une entreprise de dénigrement de l'État d'Israël », en s'appuyant sur une version biaisée de la réalité de terrain. Elle a prévenu que cet exercice annuel de dénigrement n'aidera pas à améliorer la qualité de vie des Palestiniens, en rappelant que toutes les questions en suspens entre Israël et la Palestine ne pourront être réglées que par des négociations directes. « Il n'y a pas de formules magiques, pas de raccourcis », a déclaré Mme Ben-Dor avant de préciser que la voie de la résolution de toutes les questions passe par Jérusalem et Ramallah et non New York. Elle a fustigé « un rapport qui fait de nombreuses omissions et passe sous silence la nature répressive du régime terroriste du Hamas à Gaza » et ne dit rien des roquettes tirées par cette organisation sur les villes israéliennes.

En quelques semaines, a dit la représentante d'Israël, les terroristes palestiniens ont tiré plus de 80 roquettes sur le sud d'Israël. Elle a regretté que le rapport n'accorde pas la moindre attention et « pas un mot » aux habitants israéliens des maisons visées par ces roquettes. Elle a déclaré qu'Israël continuait de garantir l'aide humanitaire et les soins aux habitants de Gaza, alors que les roquettes s'envolent pour frapper les villes israéliennes. Elle a indiqué que son pays appuyait aussi les activités de l'UNRWA qui n'a été capable de mettre en œuvre que 10% des projets approuvés par Israël depuis le début de l'année 2011. Au-delà des milliers de roquettes tirées, qui ont fait des centaines de victimes, le Hamas menace aussi tous ceux qui osent contredire son agenda, dont les opposants politiques, les activités de droits de l'homme, où encore les femmes qui sortent en public sans être accompagnées par un homme. Elle a indiqué qu'un rapport publié le mois dernier par « Human Rights Watch » fait état de 147 plaintes pour actes de torture qui auraient été perpétrés par des policiers du Hamas en 2011. Par ailleurs, la représentante israélienne s'est dit choquée que son homologue syrien se permette de venir s'attaquer aux autres dans cette salle, et a estimé qu'il ne s'agit là que d'une tentative pour divertir les membres de la Commission des crimes et meurtres commis actuellement par le régime syrien.

#### **Droits de réponse**

Le représentant de la République arabe syrienne a jugé insolents les propos de la représentante de la puissance occupante qui a accusé la Commission de partialité. Israël persiste à perpétrer des crimes, a-t-il noté. Il a rappelé que les mesures prises par Israël empêchaient la population du Golan syrien occupé d'utiliser ses ressources naturelles. Les pratiques israéliennes ont entraîné de grandes souffrances chez cette population, a-t-il ajouté. Il a rappelé à la délégation israélienne qu'elle n'avait aucun droit de parler de droits de l'homme, de liberté ou de « sentiments humanitaires », car c'est Israël qui empêche les peuples vivant sous son occupation de jouir de leurs droits.

La représentante d'Israël a dit que « le même rituel se répétait chaque année » et que « la Deuxième Commission allait au-delà de son mandat ». « Nous avons gaspillé notre temps », a-t-elle estimé. Elle s'est étonnée que la délégation syrienne se plaigne au sujet de ressources naturelles, alors que son régime massacre son peuple et ses enfants, sa ressource la plus importante.

Reprenant la parole, le représentant de la République arabe syrienne a jugé à la fois « triste et risible » d'entendre les propos de la délégation israélienne. Il a estimé qu'Israël avait une vision déformée de la réalité depuis des décennies. « Ce n'est que quand Israël mettra fin aux colonies de peuplement et à l'occupation que sa délégation pourra prendre la parole », a-t-il lancé. « La représentante de la puissance occupante devrait se taire et avoir honte de parler des droits de l'homme », a-t-il ajouté.

L'observateur de la Palestine a regretté que la puissance occupante refuse d'écouter et de comprendre ce qui a été débattu aujourd'hui. Israël vise sa population depuis 45 ans, a-t-il dit, regrettant qu'Israël continue de violer le droit international et les résolutions des Nations Unies. Israël ne se contente pas d'occuper des territoires, mais exploite aussi leurs ressources naturelles, a-t-il insisté. Il a souligné que les dirigeants palestiniens avaient entrepris des négociations avec l'occupant depuis 20 ans, mais que le seul résultat était la persistance de l'occupation par Israël.

Le représentant de la République islamique d'Iran a plaidé en faveur du retour de tous les réfugiés palestiniens en Palestine. Il a souhaité qu'il leur soit permis de voter pour déterminer leur avenir.

\* \* \* \*